



Centre Intercommunal
d'action sociale



SARLAT PÉRIGORD NOIR

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

**« Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de
charité, mais un acte de justice. »**

Nelson Mandela

SOMMAIRE

◆	PREAMBULE	3
◆	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
◆	ORGANIGRAMME	5
◆	EFFECTIFS et indicateurs de gestion des ressources humaines	6
◆	BUDGETS	7
◆	ACCUEIL DES PUBLICS	10
◆	INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE	11
◆	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL et AIDES FACULTATIVES	12
◆	ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS	17
◆	REVUE DES PROJETS	18
◆	AGENDA DU CIAS 2017	19
◆	RESIDENCE AUTONOMIE DU PLANTIER	22
◆	CONCLUSION	21

PREAMBULE

Le CIAS Sarlat-Périgord noir anime une politique de lutte contre l'exclusion, de prévention, de développement social local et de coordination des acteurs locaux du secteur social. C'est aussi un outil d'aide à la réflexion pour les élus communautaires et les organismes partenaires.

L'involution du contexte social touche une part croissante de la population locale. Les difficultés des seniors prennent une part grandissante tandis que les questions du renchérissement du coût de l'énergie continuent à marquer fortement l'aide facultative.

En 2017, comme lors des 3 exercices précédents, le CIAS a poursuivi l'accroissement de son activité, dans des proportions plus modérées cependant : 12 965 personnes ont été accueillies (+11%). L'accueil physique constitue 60% de cet effectif. Cet indicateur reste stable depuis 3 ans.

L'action sociale locale est désormais traversée par les nécessaires évaluations des actions. La gestion des logements ALT, de l'aire des gens du voyage demandent la production de rapports quantitatifs et qualitatifs de plus en plus détaillés

En 2060, la France comptera 5 millions de personnes âgées de plus de 85 ans contre 1,4 million aujourd'hui. APA, services à domicile, Résidences Autonomie doivent permettre de conserver un maximum de vie sociale. Penser et agir avec les personnes âgées doivent être les maîtres mots de notre politique en faveur des seniors. C'est ce que le CIAS a mis en place avec les résidents de la Résidence Autonomie du Plantier. Une vie sociale y a germé. Les quinze résidents se connaissent mieux et contribuent ensemble à différentes manifestations.

La politique de services aux seniors voit cependant s'intensifier lourdement les temps nécessaires à la conduite des projets. Le CPOM signé avec le Conseil Départemental pour la Résidence Autonomie, les dossiers constitués en réponse à des appels à projets (CARSAT, CPAM, Fondation de France, TEPCV,...) viennent augmenter les temps administratifs de chacun des techniciens dans des proportions importantes qui obèrent une partie de la disponibilité due au public.

Différentes initiatives conduites par le CIAS en 2017 ont été réussies :

- Les chèques cadeaux de fin d'année, reconduits avec le partenariat des commerces locaux, sont appréciés du public,
- Le bus numérique, a permis de sensibiliser des seniors à l'informatique et de promouvoir, au sein de la Résidence Autonomie des projets d'animation avec ce média pendant que le partenariat avec la CARSAT permettait d'accroître le niveau des investissements possibles dans cette structure,
- La Résidence Autonomie a mis en place son Conseil de vie Sociale et plusieurs rencontres se sont tenues. La confection collective de la décoration de fin d'année a été un aboutissement très concret,
- L'ouverture du troisième hébergement en ALT correspond pleinement aux besoins diagnostiqués et ce parc fait désormais son plein de nuitées,
- Les journées d'information collectives sur les économies d'énergie s'installent sur le territoire et le dispositif de plateforme de lutte contre la précarité énergétique peut maintenant être renforcé pour améliorer son repérage,
- L'association des Jardins de la Colombe connaît une vraie dynamique en projetant une diversification du projet toujours appuyé par le CIAS.

Le rapport d'activité détaille la richesse des actions conduites par une équipe, fortement engagée dans ses missions, et reconnue au sein de la communauté pour son expertise et sa réactivité.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

POPULATION DU TERRITOIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en Janvier 2010.

Il est une personnalité morale de droit public, il dispose d'un Conseil d'Administration, où chaque commune est représentée, présente un budget autonome et dispose d'un tableau des effectifs différent de celui de la Communauté de communes

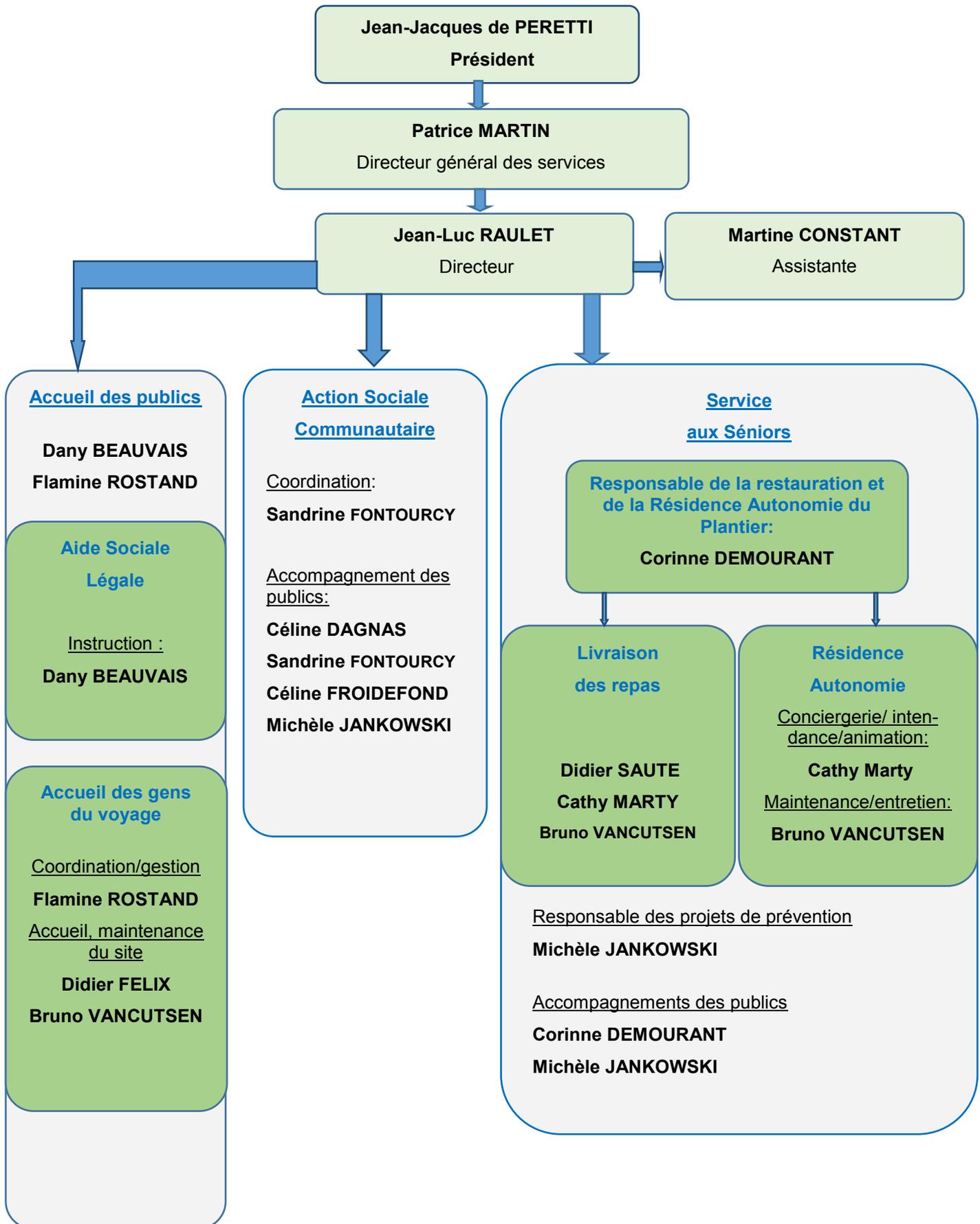
Nom Commune	Population
Beynac et Cazenac	569
Marcillac Saint Quentin	817
Marquay	594
Proissans	980
La Roque Gageac	439
Saint André Allas	846
Sainte Nathalène	594
Saint Vincent de Cosse	374
Saint Vincent Le Paluel	273
Sarlat La Canéda	9 963
Tamniès	386
Vézac	634
Vitrac	905
TOTAL	17 374

Président : Jean-Jacques de PERETTI

Vice-Présidente : Marie Louise MARGAT

<i>Membres élus</i>		<i>Membres nommés</i>	
<i>Noms</i>	<i>Communes</i>	<i>Noms</i>	<i>Représentations</i>
Marie-Louise MARGAT	Sarlat-La Canéda	Alain BERON	La Main forte
Marlies CABANEL	Sarlat-La Canéda	Ariane de GERARD	Vitrac
Jean-Marie CHAUMEL	St Vincent de Cosse	Daniel DOUBLIER	Beynac et Cazenac
Sophie COLLARDEAU-TRICHET	Sarlat-La Canéda	Michel HUGUET	Tamniès
Marie-Pierre DELATTAIGNANT	Sarlat-La Canéda	Solange LAMOTHE	St André Allas
Jean-Fred DROIN	Sarlat-La Canéda	Mellys LINDSTRÖM	La Roque Gageac
Christian LAMOUREUX	Vitrac	Michel MAURY	Personnes handicapées
Jeannine NICOLAS	St Vincent Le Paluel	Marie Françoise SAULIERE	Personnes Agées
Jérôme PEYRAT	La Roque Gageac	Colette SOUMEYROU	Marquay
Patrick SALINIE	St André Allas	Roland THEIL	Sarlat-La Canéda
Benoit SECRESTAT	Proissans	Valérie VIDAL	Proissans

Organigramme du CIAS Sarlat-Périgord noir



EFFECTIFS (au 31 12 2017)

AGENTS TITULAIRES

Grade ou emploi	Catégorie	Poste	Effectif pourvu	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint administratif ppal 2ème classe	C	1	1	
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Assistante socio-éducative principale	B	2	2	1
Agent social	C	1	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maitrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 2ème	C	1	1	
Adjoint technique 2ème classe	C	1	1	1
TOTAL :		11		3

AGENTS NON TITULAIRES

Grades ou emplois	Catégorie	Poste	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Attaché (actions en faveur des sé-niors)	A	1	1	
Adjoint technique 2ème classe (AVP)	C	1	1	1
TOTAL :		2	2	

Indicateurs de gestion des ressources humaines.

Effectifs au 31 décembre 2017 :

- 13 agents dont 11 titulaires et 2 contractuels
- 72,73% de femmes, 18.19% d'hommes
- Cat A : 9.10 %, en Cat B : 36.36 %, en Cat C : 63.64 %
- **1 recrutement CESF** à compter du 1er octobre 2017.

Arrêts maladie:

- Maladie Ordinaire : 17 jours : moyenne: 1.3 jour/ an / agent
- **Un accident de travail**, 74 jours d'arrêt de travail, un agent remplaçant, puis un auxiliaire de vie professionnelle prescrit par le service de santé au travail

Formation :

47,5 jours de formation : 9 agents concernés

- ♦ Soit un peu plus de 3,5 jours par agent pour l'année 2017

BUDGET PRINCIPAL

FLUCTUATION BUDGÉTAIRE SUR 3 ANS

DEPENSES	2015	2016	2017
Frais généraux (€)	473 001,11	374 310,06	304 080,00
Frais de personnel (€)	556 727,86	554 865,00	557 350,00
Autres charges (€)		123 115,00	172 590,48
Investissement (€)	14 838,73	689 396,31	257 928,03
Total (€)	1 044 567,70	1 741 686,37	1 291 948,51

FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR 3 ANS

RECETTES	2015	2016	2017
Excédent reporté (€)	116 388,32	65 559,63	68 976,89
Produit des services (€)	266 480,02	276 571,50	244 300,00
Remboursements personnel (€)		9 920,00	24 500,00
Subvention CCSPN (€)	660 000,00	645 000,00	670 000,00
Autres subventions (€)	55 210,71	65 132,00	63 000,00
Investissement (€)	57 301,00	679 503,24	257 928,03
Total (€)	1 155 380,05	1 741 686,37	1 328 704,92

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévisions budgétaires (€)	257 928,03	1 070 776,89	1 328 704,92
Titres de recettes émis (€)	25 982,94	1 056 759,43	1 082 742,37
Excédent antérieur reporté (€)	187 843,68	68 976,89	256 820,57
Recettes totales (€)	213 826,62	1 125 736,32	1 339 562,94
Dépenses			
Autorisations budgétaires (€)	257 928,03	1 070 776,89	1 328 704,92
Mandats émis (€)	204 272,01	1 055 351,42	1 259 623,43
Déficit antérieur reporté (€)			
Dépenses totales (€)	204 272,01	1 055 351,42	1 259 623,43
Excédent (€)	9 554,61	70 384,90	79 939,51
Déficit (€)		-	-

BUDGET ANNEXE: Résidence Autonomie du Plantier

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat	Fonctionnement	53 149,86	71 280,60	18 130,74
	Investissement	441 383,07	451 350,40	9 967,33
		+	+	
Reports N-1	Fonctionnement	5 412,16		-5 412,16
	Investissement	-	16 644,41	16 644,41
		=	=	
Résultat cumulé	Fonctionnement	58 562,02	71 280,60	12 718,58
	Investissement	441 383,07	467 994,81	26 611,74
	TOTAL CU-MULE	499 945,09	539 275,41	39 330,32
		+	+	
R.A.R.	Investissement	10 875,31	-	-10 875,31
		=	=	=
RESULTAT NET	TOTAL	510 820,40	539 275,41	28 455,01

Objet	Recettes (€)	Dépenses (€)
Loyers	67 587	
Subvention Conseil Départemental	3 693	
APL		
Loyer dû à OPHLM		12 218
Electricité		391
Impôts et Taxes		9 722
Eau		2 869
Chauffage		3 491
Frais généraux		463
Honoraires 2017,		2 153
Autres fournitures		485
Fourniture petit équipement		5 426
Intérêts Emprunt		1 765
Personnel		
Maintenance		3 403
Dotation amortissement		
Mise disposition 1/2 ETP conciergerie		9 674
Télécommunication		259
Autres		675
Divers		156
Déficits ou Excédents antérieurs cumulés		5 412
Total	71 280,00	58 562
Résultat		12 718,

BUDGET

Le budget (fonctionnement et investissement) exécuté en 2017 s'établit à 1 259 623,43 € ; 70% des recettes de fonctionnement sont abondées par une subvention de la CCSPN (707 000 €).

Chacun des chapitres est conforme aux prévisions budgétaires:

Le CIAS a intégré des restes à charge issus de la convention de transfert de l'EHPAD vers l'hôpital. Une augmentation de la subvention communautaire a pour partie aidé à résorber ces dépenses.

L'évolution budgétaire reflète la progression d'activité. En 2017 l'accroissement du nombre de familles bénéficiaires de Chèques d'Accompagnement Personnalisé et de secours financiers s'est accru une nouvelle fois.

La nouvelle répartition des dépenses entre ces deux activités a permis une optimisation des accompagnements et les budgets prévisionnels ont été strictement respectés.

Le CIAS a amélioré ses recettes par un accroissement du nombre de repas livrés : 22 500.

L'établissement a poursuivi en 2017 ses efforts de réduction des dépenses : Les charges à caractère général ont déçu.

Enfin, grâce à un investissement réalisé par emprunt, le CIAS a pu rééquilibrer le budget de la résidence autonomie, réduire les charges de fonctionnement de cet établissement tout en mettant à disposition du personnel. Le solde permettra de dégager des ressources pour conduire les investissements utiles à la mise à niveau des prestations de cette structure.

ACCUEIL DES PUBLICS



Accueil du public	2015	2016	2017
		9 073	11 493
Accueil physique	5 565	6 537	7 564
Accueil téléphonique	3 508	4 956	5 254

<u>Dossiers instruits à l'accueil</u>	2016	2017
Cartes Sésame	53	75
Passages domiciliation	704	766
Téléphone public/ internet	186	238
Rechargement / accueil AGDV	190	131
Cartes Sarlat bus, Résidents, dossiers ONAC	38	51

Progression des accueils réalisés en 2017 : + 11%, l'accueil d'un usager est réalisé toutes les 8 minutes en moyenne. En 3 ans, la file active de l'accueil au CIAS s'est accrue de plus de 30%.

<u>Aire des gens du voyage</u>	2015	2016	2017
Nombre de jours d'occupation	578	1 424	3 058
Pourcentage d'occupation	11%	24%	36%
Recettes des droits d'occupation	1 043 ,00 €	2 270,00 €	2 390,00 €
Consommation d'eau (m ³)	98	250	411
Eau : montant perçu	541,00 €	1 017,00 €	1 654,00 €
Consommation d'électricité (kw/h)	3 273	13 031	20 399
Electricité : montant perçu	851,00 €	2 085,00 €	2 356,00 €
Dépenses de travaux d'entretien	5 127 ,00 €	17 326 ,00 €	31 310,00 €
Subvention : CG + CAF	72 054,72 €	34 272,42 €	34 869,84 €

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

PRINCIPES GENERAUX

Les CIAS participent à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmettent aux institutions concernées (Conseil Départemental). L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation. (Art 137 du code de la famille et de l'aide sociale)

Les attributions obligatoires (art L264-1 à L 2649 et D264-1 CASF) :

- ◆ procédure de domiciliation, L123-5 et L131-1 CASF ,
- ◆ instruction des demandes d'aide sociale légale,
- ◆ aide médicale de l'état,
- ◆ CMU,
- ◆ lutte contre les exclusions.

Le CIAS constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative résidant sur le territoire de la communauté de communes. Les informations nominatives contenues dans ce fichier sont protégées par le secret professionnel. L261-4 CASF

Ces dossiers sont instruits par **l'ensemble des travailleurs sociaux** de l'établissement et sont donc transversaux au service.

Dossiers d'aide sociale instruits par le CIAS	2015	2016	2017
APA	99	144	109
EHPAD	34	34	33
FIPS	6	3	6
Hébergement - Foyer	29	3	13
Accueil de jour	3	9	5
Aide ménagère invalidité	7	3	6
Aide ménagère Personnes Agées	4	-	-
S.A.V.S. (Service à la vie Sociale)	42	5	2
ASPA (allocation de Solidarité pour personnes	8	-	35
Dossiers MDPH	55	49	56
	296	247	265

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL Et AIDES FACULTATIVES

“Traitez les gens comme ce qu’ils devraient être, vous les aiderez à devenir ce qu’ils peuvent être”

PRINCIPES GENERAUX DE L’AIDE SOCIALE FACULTATIVE

A la différence de l’aide sociale légale, l’aide sociale facultative n’a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative des CIAS. L’aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d’aides légales ou extra-légales.

Il convient d’établir une distinction entre :

- Le secours qui s’exprime dans l’urgence :

Le CIAS peut soutenir l’accès et le maintien dans le logement (impayés d’énergie, assurance, loyer...) mais aussi l’accès aux soins, aux droits, au transport, aux vacances... et favoriser ainsi l’insertion.

Les dossiers des demandeurs après avoir été constitués par des travailleurs sociaux (du CIAS ou des partenaires) font l’objet d’un examen et d’une décision de la commission consultative. Composée d’élues cette commission se réunit une fois par semaine.

- L’aide qui peut intervenir après une période d’instruction du dossier .

Le CIAS peut intervenir sous différentes formes :

- * Prestations non remboursables (facture énergie, eau, assurance, loyer...),
- * Prestations en nature (chèques d’accompagnement personnalisés).

Accordés généralement dans le cadre de l’urgence à des personnes momentanément privées de ressources, les secours permettent de faire face aux besoins élémentaires du quotidien.

Ces dossiers sont instruits par l’ensemble les travailleurs sociaux de l’établissement et examinés en commission consultative.

Les traits saillants de la file active en 2017

La nature des ressources des demandeurs :

28% de personnes au chômage, 22% attributaires du RSA, 17% de retraités et 13% de salariés

Composition familiale des demandeurs :

Une majorité de personnes seules : 54% célibataire et 19% de personnes séparées ou divorcées

Familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants : 34%

Nombre de personnes ayant bénéficiées d’une domiciliation administrative au CIAS: 119 (83 en 2016)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 1/3

Le CIAS a construit en 2017 un outil statistique propre à son activité. Il permet, en temps réel, d'avoir une lecture de l'activité d'accompagnement social. Les pourcentages indiqués sont référés à la file de foyers suivis en 2017 par les travailleurs sociaux : 763

Caractéristiques du public 2017

Nombre de foyers suivis	763
Nombre de rendez-vous	2 564

Sexe	%
M	45 %
F	55 %
Total	100 %

Age	%
<= 25 ans	14 %
Entre 26 et 40	26 %
Entre 41 et 59	37 %
Entre 60 et 69	15 %
Entre 70 et 79	4 %
Entre 80 et 89	3 %
>=90	1 %
Total	100%

Situation familiale	%
Célibataire	53 %
Marié	16 %
Divorcé	10 %
Séparé	9 %
Veuf	6 %
Concubin	5 %
NC	1 %
Total	100%

Nombre d'enfants à charge	%
Aucun	67 %
1	17 %
2	11 %
3	5 %
Total	100 %

Situation financière

Ressources	Total
Entre 501 et 1000	38 %
Entre 1001 et 1500	23 %
<=500	23 %
NC	7 %
Entre 1501 et 2000	6 %
Entre 2001 et 2500	2 %
> 2500	1 %
Total	100 %

Charges	Total
> 800	34 %
NC	25 %
Entre 501 et 800	23 %
Entre 301 et 500	11 %
<=300	7 %
Total	100 %

Reste A Vivre (RAV) en €	%
Entre 1 et 240	37 %
Entre 241 et 480	30 %
<=0	20 %
Entre 481 et 720	6 %
>=961	4 %
Entre 721 et 960	3 %
Total	100 %

Statut d'occupation	%
Locataire parc privé	34 %
Locataire parc public	31 %
Hébergé	17 %
Propriétaire occupant	12 %
Autre	6 %
Total	100 %

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 2/3

Statut	%
Chômeur	28 %
RSA	22 %
Retraité	17 %
Salarié	13 %
AAH	6 %
Invalidité	3 %
Sans statut	3 %
Maladie	2 %
Indépendant	2 %
Intérimaire	2 %
Etudiant	1 %
Formation	1 %
Total	100 %

Statut du conjoint	%
Retraité	24 %
Salarié	20 %
Au foyer	16 %
Chômeur	14 %
RSA	11 %
Indépendant	7 %
Intérimaire	4 %
Formation	2 %
Invalide	1 %
NC	1 %
Total	100 %

Orienté par	%
CESF du CIAS	38 %
Bouche à oreille	21 %
AS du CD	16 %
NC	13 %
Atelier (hébergement)	4 %
AS hopital	2 %
Itinérance	2 %
Mission locale	1 %
Elu	1 %
SPIP	1 %
Bailleur social	1 %
Total	100 %

Demande initiale de l'utilisateur	%
Aide financière	38 %
Démarches admin	23 %
Difficultés multiples	15 %
Accès droits	10 %
Gestion budget	7 %
Logement	6 %
Santé	1 %
Total	100 %

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 3/3

FSL	%
Energie	38 %
Loyer	22 %
Accès	18 %
Eau	16 %
Assurance	4 %
Téléphone	2 %
Total	100 %
Micro-crédit	%
Mobilité	65 %
Logement	27 %
Emploi	8 %
Total	100 %

Aide précarité VEOLIA	3 %
Chèque précarité SOGEDO	2 %

Procédures d'expulsion	40 dossiers
Dont 4 concours à la force publique	

Dossier de surendettement	2 %
Mesure de protection	1 %
Orientation plateforme préca NRJ	2 %
ANAH	1 %
Non décence logement	1 %

CMU / ACS	9 %
------------------	------------

Orientation épicerie sociale	%
3 mois	74 %
6 mois	16 %
8 mois	6 %
1 mois	4 %
Total	100 %

Orientation association caritative	8 %
---	------------

Dispositif ALT : Insertion des jeunes (18-25 ans) par un accompagnement social lié au logement. Cet accompagnement permet à des jeunes en difficulté, d'être logés temporairement en préparant un projet d'insertion par la formation, la professionnalisation et le logement, en relation avec les partenaires sociaux du territoire.

	2016	2017
Nombre de jeunes hébergés	4	8
Nombre de jours d'occupation	709	846
Suivi fait avec partenaire	Itinérance/ MLPN	Itinérance/ MLPN
Orientation en fin d'hébergement	2 en cours 1 hébergement familial 1 hébergement associatif	3 en cours 3 retour famille 1 hébergement associatif 1 départ autre région

AIDES FACULTATIVES

430 foyers aidés financièrement

◆ Montant total des aides délivrées par le CIAS en 2017 : **84 372 €**

(budget voté: 87 000 €)

Soit 8% du budget de fonctionnement (proportion stable /2016)

◆ **169 €/an/foyer** d'aide financière directe délivrée (secours et besoins élémentaires)

Soit une aide matérielle moyenne de 14 € par mois et par foyer (15 € en 2016).

◆ 60% de la file active du CIAS accompagnée par les travailleurs sociaux du CIAS ont été attributaires aussi d'une aide ou d'un secours financiers.

Le CIAS a respecté et contenu son budget d'aide sociale facultative.

Il a servi plus de foyers et logiquement, l'aide moyenne par foyer a baissé par rapport à l'exercice précédent .

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Ce dispositif permet l'accès à l'énergie, au gaz (transport, chauffage, cuisson) à l'alimentation., aux produits d'entretien et d'hygiène. Il est destiné aux personnes momentanément sans ressource et permet de prévenir le risque d'exclusion. Ce sont des aides accordées sur évaluation d'un travailleur social du CIAS. Ces aides correspondent à une situation de besoin immédiat.

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	2016	2017
Nombre de personnes	322	356
Coût (en €)	41 784 €	42 312 €
	129 € /foyer	119 € /foyer

CHEQUES CADEAUX

Cette initiative satisfait le public attributaire. Etablie avec un conventionnement auprès des commerces locaux , le CIAS a trouvé des processus de gestion qui permettent de pérenniser cette action.

CHEQUES CADEAUX	2016	2017
Nombre de personnes	289	327
Coût total	17 970 €	19 500 €
	62,23 €/foyer	59,6 €/foyer

TICKETS PATINOIRE	2017
Nombre de foyers attributaires	89 (158 enfants)
Coût total	820 €

SECOURS, AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE

Nature de l'aide	Nbre	% / file active du CIAS
Logement	20	2 %
Mobilité	28	3 %
Energie	83	10 %
Autre	18	2 %
Total	141	
Budget	réalisé	
	21 740.62 €	
	voté	
	22 000 €	
	consommé	
	98%	

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

- ◆ **Accueillir , informer, orienter et accompagner le public senior** afin de favoriser le maintien à domicile.

	2016	2017
Visites à domicile	216	212
Rendez-vous des usagers au CIAS	372	637
Nombre de foyers suivis	280	338
Autres dossiers (ACS-MAS-Foyer logement, CARSAT, Bien vieillir, associations caritatives, ASPA...)	75	75

Restauration collective :

- 1675 repas servis
- 7 usagers en moyenne
- convention avec la brasserie des sports à Sarlat.
- Coût du service: **-14 727 €**

Fermeture de ce service le 22 décembre 2017

- ◆ **Restauration à domicile:** Préserver et maintenir l'autonomie de la personne à son domicile

	2016	2017
Nouveaux dossiers	58	92
Nombre de commissions	28	29
Nombre de modifications des commandes	282	456
Nombre de facturations/encaissements	1 962	2 174
Nombre de personnes bénéficiant du service	243	273
Nombre moyen de repas par jour	55	62
Facturation de la prestation	176 911,00 €	200 393,30 €
Participation de l'utilisateur	203 850,00 €	226 374,00 €
Coût moyen du repas	8,78 €	8,94 €
Nombre de repas portés annuellement	20 008	22 500
Age moyen des clients	83 ans	85 ans

TAXI séniors : convention avec les entreprises locales de taxi. Prestation destinée à **améliorer la mobilité des seniors sur le territoire CCSPN** .

- ◆ 132 personnes concernées
- ◆ Participation de l'utilisateur: 1 347 €
- ◆ Coût de la prestation : 4 571 € (2016 : 4 866 €)

REVUE DE PROJETS

Thématiques	Projets	Echéances	Avance- ment
Modernisation des outils de communication du CIAS	Site Web	2017	
	Newsletter CIAS bisannuelle	juin et novembre	
	Focus communication portage ; Lettre des agents, presse	Avril 2018	
	Focus communication Résidence du Plantier ; lettre des agents	1er semestre 2018	
Adaptation de l'accueil	Emploi Civique	Avril 2018	
	Ecrit sur l'accueil	Décembre 2018	
	Incitation des gens du voyage à l'entretien du site	2017	
Développement de l'action sociale	Précarité énergétique <ul style="list-style-type: none"> • Montage des projets • Accompagnement des usagers • Communication 	2017 et suivantes	
	Participation des habitants : jardins, ateliers cuisine..	2017 2017	
	Evolution du dispositif bon de Noël : Chèques Cadeaux	2017	
Evolution des politiques en faveur des séniors	CVS du Plantier	2017	
	Evolution restaurant du Colombier	Décembre 2017	Fin du service
	Investissements à la Résidence du Plantier	2017..	
	ALT à la résidence autonomie	2017	
	Conciergerie du Plantier	Janvier 2017	
Modernisation de supports de travail	Evaluation des usages et outils adaptés à l'accueil: nouvel outil pour la file active sociale	2017	
Projets partenariaux	CARSAT « Programme bien vieillir »	2018	
	Planning partagé : associas	2017	
	Aide alimentaire : rencontre annuelle	2017	
	Jardins des Hespérides: partenariat	2017	
	Après midi culturelle des séniors CARSAT	2018	

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

AGENDA du CIAS en 2017

JANVIER :

- * Après-midi culturelle des seniors : 425 entrées, partenariat AGGIRC-ARRCO,
- * Présentation du Kit économie d'énergie à la commission consultative.

FEVRIER:

- * 3ème journée sur les économies d'énergie à Proissans,
- * 1ère installation du Solidaribus du Secours Populaire à Sarlat.

MARS:

- * 1er Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie du Plantier: programmation concertée des travaux, présentation de l'équipement de téléalarme par Présence Verte, partenaire du CIAS,
- * Constat d'huissier à l'Aire des Gens du Voyage pour détournement d'énergie.

AVRIL:

- * Acquisition de la Résidence Autonomie du Plantier par le CIAS,
- * Après midi "Bien-être" en partenariat avec le collège Saint Joseph,
- * Installation du partenariat avec la CARSAT: programme "bien vieillir",
- * Installation d'un auxiliaire de vie professionnelle auprès de l'agent d'accueil de l'aire des gens du voyage.

JUIN:

- * 1ère réunion "ASSOCIAS", définition du calendrier des actions de prévention sur le territoire,
- * Mise en fonction du 3ème ALT, à la Résidence du Plantier,
- * Révision du Règlement intérieur de l'aide facultative,
- * Journée de répit des aidants familiaux, partenariat Croix Rouge.

JUILLET/ AOÛT:

- * Décision de maintenir ouverte l'aire des gens du Voyage en Août,
- * Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts par les résidents de l'aire des gens du Voyage.

SEPTEMBRE :

- * Journée du bus numérique, partenariat avec la CARSAT,
- * Seconde Journée de répit des aidants familiaux, partenariat Croix Rouge,
- * Réaménagement des locaux du CIAS afin de constituer un bureau supplémentaire.

OCTOBRE:

- * Arrivée de Céline Froidefond, CESF,
- * Deuxième newsletter du CIAS,
- * Journée Handidon, partenariat CIAS, APF, Présence Verte, inscrite dans le cadre d'octobre rose,
- * Engagement d'un programme d'animation à la Résidence du Plantier.

NOVEMBRE:

- * Semaine "Viens je t'emmène" partenariat avec les Editions Bayard,
- * "Yoga du rire" en partenariat avec la Résidence des Hespérides,
- * Début des travaux de remise en état de logement et des espaces verts de la Résidence Autonomie du Plantier.

DECEMBRE:

- * Deuxième campagne des chèques cadeaux en partenariat avec les commerces locaux,
- * Conseil de la Vie sociale de la Résidence du Plantier, point d'étape,
- * Confection par les résidents (19 personnes) des décorations de Noël à la Résidence du Plantier,
- * 4ème journée sur les économies d'énergie à Sarlat.

RESIDENCE AUTONOMIE DU PLANTIER

Cet établissement dispose de 15 logements. 1 couple et 14 personnes seules sont accueillis. L'essentiel des interventions sur ce site s'effectuait par le personnel de l'EHPAD du Plantier qui assurait la gestion comptable, la petite maintenance, le lien avec les résidents ainsi qu'avec Dordogne habitat ; office public d'HLM, propriétaire des locaux.

En avril, le CIAS a finalisé l'acquisition de cette structure grâce à un emprunt de 450 000 € .

Le transfert de gestion de l'EHPAD et l'acquisition de la Résidence Autonomie du Plantier en avril 2017 positionnent le CIAS en tant que bailleur de cette structure à qui le cadre légal impose notamment des actions d'animation. Le CIAS a donc mis en œuvre en 2017 une organisation permettant de conjuguer les obligations réglementaires en matière d'habitat collectif avec celles issues de la loi ASV. Ce chantier complexe et protéiforme est conduit en concertation avec les résidents à partir du Conseil de la Vie Sociale et des réunions régulières avec l'ensemble des résidents.

Le CVS a été élu le 21 novembre 2016 . Il est composé de :

- 3 élus parmi les usagers : Mme MERLIER Marcelline (Présidente), Mme TAILLANDIER Marie-Paule (Vice-Présidente), M MAZIER Charles (Vice-Président).
- 2 élus de l'institution gestionnaire : Mme LINDSTRÖM Mellys, Mme VIDAL Valérie.
- 1 représentant du CIAS : Mme JANKOWSKI Michèle.

L'activité 2017 a donc été marquée par des évolutions structurelles importantes pour une petite structure comme le CIAS. Devenu bailleur de la Résidence Autonomie du Plantier le CIAS a organisé à la fois la gestion courante de cet immeuble, programmé et conduit des travaux et des investissements, et bâti un projet d'animation dans le cadre d'une politique contributive au maintien à domicile.

En 2017 le CIAS a installé une concierge (0.5 ETP) chargée de l'entretien des communs, de la convivialité et de l'animation. La totale autonomie de cet établissement a requis aussi l'intervention d'un factotum pour des réparations, réfection et remises en état (3 logements et les espaces verts). Ces chantiers, effectués en régie ont permis une rehausse appréciable du niveau des prestations.

Le cadre des résidences autonomie leur impose aussi des actions d'animation qui, prenant base sur l'établissement, doivent irriguer l'ensemble de la population sénior du territoire. Le CIAS a mis en œuvre dès janvier 2017 une organisation intégrant ces éléments.

Ce sont bien entendu des évolutions dans les compétences des personnels, des formations et la mobilisation forte des capacités d'adaptation et d'innovation qui seules ont permis et permettent de donner vie à ce projet.

Les aménagements intérieurs, le traitement des espaces extérieurs, les perspectives d'amélioration des prestations sont autant d'éléments qui satisfont le public que nous accueillons et l'incite à participer fortement aux différentes initiatives déjà mises en œuvre (bus numérique, travaux des décoration, sport adapté, yoga du rire...). Cette dynamique constitue une gratification importante pour l'équipe en charge de la Résidence Autonomie du Plantier et augure que le CIAS va poursuivre et réussir l'intégration de cette structure dans le cadre des Résidences Autonomie.

L'accompagnement de partenaires institutionnels comme le Conseil Départemental (CPOM) et la CARSAT pour certains investissements (le CIAS a été lauréat d'un appel à projet) qui seront mis en œuvre en 2018 sont tout autant précieux que gage du contrôle de la qualité du projet conduit au profit de nos résidents.



CONCLUSION

En 2017 la file active de l'action sociale s'est accrue de 163 foyers: **763 foyers** ont été accompagnés. Le CIAS souhaitait optimiser son action afin de faire régresser la proportion de personnes en situation de non recours (1200 foyers de la CCSPN vivent au dessous du seuil de pauvreté). Le CIAS en accompagnant 63% de cet effectif a optimisé l'action publique qu'il entend conduire et poursuivre. Le contexte d'accroissement de la demande d'accompagnement auquel l'établissement fait face requiert de poursuivre les efforts pour mieux encore servir cette population fragilisée et dont une part encore trop importante n'a pas recours à l'action sociale locale.

L'amélioration de la performance publique locale envers ceux qui ne s'adressent pas à l'établissement a été soutenue notamment grâce à la mise en œuvre d'une deuxième campagne de chèques cadeaux, par la communication directe vers les habitants dans le cadre des journées sur les économies d'énergie et par l'approfondissement des partenariats. Ces actions permettent de faire venir au CIAS des foyers habituellement sans demande.

L'accessibilité du CIAS au public s'est renforcée fortement cette année mais celle-ci reste encore problématique pour les territoires ruraux de la communauté. Le CIAS engagera en 2018 une réflexion sur des initiatives à conduire en différents lieux de la communauté pour toucher plus fortement ce public .

Les réponses apportées aux besoins s'enrichissent progressivement et le service rendu s'en trouve tant qualitativement que quantitativement amélioré. Le recrutement d'un **troisième travailleur social** a permis de réduire de façon importante les délais d'attente de rendez-vous. Un usager peut être reçu dans les 5 jours suivant sa demande actuellement et différentes organisations permettent d'ajuster les rendez-vous à différentes natures de demandes y compris dans le cadre de l'aide alimentaire.

Le CIAS assure dorénavant la **gestion de la Résidence Autonomie**, son entretien, sa maintenance et la gestion des espaces verts de l'entièreté du site du Plantier, et ce, à moyens constants. Pour permettre d'intégrer la cadre légal des Résidences Autonomie, le CIAS a dû réaménager les missions de certains personnels, réduire une part de l'activité de l'établissement principal et développer la polyvalence de certains des agents. C'est donc une refonte des fiches de poste qu'il a fallu conduire. Nous avons redéployé un agent à mi-temps pour faire office de concierge, de personnel d'entretien et avons, en septembre programmé 7 heures de factotum pour faire face partiellement et en régie aux menus travaux.

La livraison de repas à domicile a connu un **développement** qui nous a à nouveau conduit à conventionner une partie de la livraison à un opérateur privé. Cette solution ne peut être que temporaire car le CIAS doit servir les habitants de son territoire avec un souci d'équité. La croissance de notre clientèle, l'augmentation de la moyenne d'âge de cette clientèle se combinent pour complexifier la gestion de ce service. Il va devoir être modernisé mais aussi renforcé et cette perspective constitue un des chantiers du CIAS en 2018.

Le CIAS a mis fin en 2017 à la **restauration collective** qu'il conduisait depuis de nombreuses années. Le coût de ce service et son absence de développement sont les 2 arguments ayant présidé à cette décision. Les personnes âgées convives de ce service de restauration sont, pour celles qui le désirent accueillies par un restaurateur privé avec qui le CIAS a conventionné. Il assure le transport et la restauration et le CIAS prête son véhicule. La continuité du service rendu à ce public, très peu nombreux, est ainsi encore partiellement assurée.

Le CIAS s'est doté d'un **outil permettant une analyse** des caractéristiques des publics accompagnés. Cet outil statistique a été construit par l'équipe de l'établissement et tient compte à la fois des contraintes professionnelles liées à la réception du public et des besoins d'anticiper sur des tendances pouvant orienter la politique sociale conduite sur le territoire. A court terme le CIAS pourra disposer de données statistiques de son activité en temps réel et procéder à des comparatifs annuels plus détaillés. Ils pourront être des portraits de la population accompagnée et constitueront des indicateurs prospectifs intéressants dans l'aide à la décision.

Ainsi en 2017, **Le CIAS a reçu majoritairement** des personnes seules avec ou sans enfant, dont les ressources mensuelles sont inférieures à 1000 €. Leur reste à vivre (ressources charges déduites) est inférieur à 240 € mensuels. 20% d'entre elles sont des retraités et 1 personne sur 5 est salariée. 30 % de notre public est inscrit à Pôle Emploi ou attributaire du RSA. Ces 3 seuls indicateurs justifient les orientations stratégiques que le CIAS déploie et renforcera durant les prochaines années:

- * **Contribuer aux politiques de lutte contre l'isolement social,**
- * **Prévenir de la perte d'autonomie et contribuer au maintien à domicile des personnes âgées.**
- * **Développer l'accessibilité de l'établissement à tous les publics par la communication et « l'aller vers » afin de réduire le non recours.**